

# Déclaration volontaire des expert(e)s PV Swissolar

Date Janvier 2021  
Auteur Swissolar, Zurich  
Version V1 – 01.2021 | Swissolar\_ExpertePV\_DeclarationVolontaire

En signant la déclaration volontaire, l'expert(e) PV confirme à Swissolar qu'il/elle est en mesure d'examiner une question technique du point de vue de sa propre expertise et de prévenir ou de résoudre les litiges. Il confirme également qu'il remplit les exigences énumérées ci-dessous.

## 1 Exigences

L'expert(e) Swissolar est membre de Swissolar et fait preuve des compétences suivantes :

- Compétences techniques, sociales et de documentation (écrite et orale).
- Aptitude à fournir des avis d'experts neutres et impartiaux.
- Si un avis émis est un parti pris, il est explicitement déclaré comme tel.
- Confidentialité : les informations concernant une expertise sont traitées de manière confidentielle.
- Fiabilité, sens du devoir et intégrité.
- Compétences en matière de résolution des conflits.
- Connaissances et expérience supérieure à la moyenne dans le domaine du photovoltaïque (basées sur la formation et l'expérience pratique).
- Qualification de niveau tertiaire A au minimum (haute école, haute école spécialisée) du domaine ou d'une formation professionnelle correspondante avec une formation complémentaire pour l'examen professionnel supérieur.\*
- Avoir suivi avec succès le cours Swissolar "Planification PV" (et réussi l'examen) ou une formation complémentaire équivalente spécifique au PV.\*
- Au moins dix ans d'expérience professionnelle dans un domaine spécialisé (voir connaissances techniques spécialisées).\*
- Les conditions et réglementations générales en vigueur en Suisse doivent être connues (justificatif d'un cours "Actualisation PV" ou d'une formation continue équivalente).\*

Pour les exigences marquées d'une \* des justificatifs doivent être fournis au secrétariat de Swissolar.

## 2 Formation continue

L'expert(e) PV Swissolar s'engage à participer à l'événement annuel proposé par Swissolar pour l'échange d'expériences et pour s'informer sur les sujets d'actualité pertinents pour les expert(e)s PV. Swissolar décide sur demande si et dans quelle mesure une expérience et une formation comparables peuvent être reconnues si l'ERFA n'a pas pu être suivi.

De plus, l'expert(e) PV Swissolar confirme qu'il/elle possède les connaissances de base énumérées ci-dessous ainsi qu'au moins 4 à 5 des connaissances techniques spécialisées.

**Connaissances de base**

Connaissances de base photovoltaïque

**Exigence minimale**

Cours de base Swissolar ou autre formation de contenu équivalent

Connaissances de base planification photovoltaïque

Cours planificateur Swissolar ou autre cours de contenu équivalent

Connaissances des bases légales dans le domaine de l'énergie qui concernent le PV (LApEI, OApEI, LEne, OEne, OEneR, OGOM, OPIE, loi sur le CO<sub>2</sub>, etc.)

Cours planificateur PV Swissolar/Actualités PV ou autre formation de contenu équivalent

**Connaissances techniques spécialisées****Maîtrise d'un minimum de 4-5 des connaissances spécialisées listées ci-dessous****Cochez vos choix**

Connaissances approfondies dans le domaine de l'installation électrique en général

Qualification professionnelle/Etudes

Connaissances approfondies des exigences relatives au réseau

Document AES

Sécurité incendie

Papier sur l'état de la technique, normes de protection incendie

Protection contre la foudre et les surtensions

NIBT, principes généraux

Sécurité au travail dans le domaine électrique

Exigences générales de sécurité

Sécurité au travail (conditions de travail, protection contre les chutes)

Documents SUVA, Feuillet d'information « Energie solaire : intervenir en toute sécurité sur les toits »

Statique

Normes SIA pertinentes

Enveloppe du bâtiment

Directives SIA, Enveloppe des édifices suisse, etc.

Analyse de toiture

Connaissances structure des toitures

Vérification de conformité

Normes pertinentes

Systèmes de stockage électrique (batteries)

Bases dans le domaine du stockage électrique, Cours Swissolar « Systèmes de batteries pour les installations PV »

Gestion de l'énergie (Smart Grid)

Bases concernant les systèmes de gestion de l'énergie (Publications et formation AES sur la garantie d'origine, gestion de groupe-bilan, revente d'énergie, paramètres économiques du réseau, etc.)

Connaissances de base de l'économie d'entreprise (Compétences, calcul des annuités et rendements)

Cours planificateur électricité solaire de Swissolar, Support d'information « Détermination des bases de calcul opérationnelles » ou autre formation avec un contenu équivalent

Bases de maintenance, surveillance, monitoring

Cours de base électricité solaire Swissolar ou formation équivalente

Gestion des problèmes de réflexion, réalisation d'une étude d'éblouissement photovoltaïque

Cours Swissolar « Gérer l'éblouissement des installations PV »

Droit de garantie

Cours de base électricité solaire Swissolar ou formation équivalente

**Procédures de test**

Thermographie

Cours planificateur électricité solaire de Swissolar / cours spéciaux

Electroluminescence

Cours planificateur électricité solaire de Swissolar / cours spéciaux

Analyse de courbe caractéristiques (pour l'identification de baisse de rendement, vieillissement prématuré des modules, etc.)

Cours planificateur électricité solaire de Swissolar / cours spéciaux

### 3 Domaines de compétences des expert(e)s PV Swissolar

---

L'expert(e) PV Swissolar certifie être en mesure de réaliser les tâches typiques listées ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Contribuer à trouver des solutions pour des interventions complexes, des exigences élevées et des situations difficiles.
- Évaluation de la faisabilité de propositions de concepts.
- Médiation en cas de désaccord.
- Soutien à toute phase du projet dans la construction et l'exploitation des systèmes photovoltaïques.
- Analyse et signalement (dans un rapport) des cas problématiques.

### 4 Comportement en cas de problème

---

En cas de problèmes avec une expertise qui a été émise, les expert(e)s PV Swissolar essaient de trouver des moyens et des solutions appropriés de manière coopérative, factuelle et équitable. Si nécessaire, ils collaborent également avec le service de médiation de Swissolar.

Je confirme que je réalise des expertises pour les systèmes photovoltaïques conformément aux exigences de la présente déclaration volontaire.

Nom de l'expert(e) PV Swissolar

Date et signature